

CONSEIL MUNICIPAL du 8 février 2021
REGISTRE

Présents : C. MARTINOD – C. LEPINARD – A. DUFOURNET – S. DUNAND-CHATELLET – C. DANIEL – A. FALABRINO – F. KHAMMAR – B. CLARY – A. TARISSAN - B. SCHUTZ – C. FRISSON – JJ. WROBLEWSKI – P. PARIS – PG. MERCY – C. GRASSIN – P. DEBRUERES – D. CONVERS – P. DROUET

Excusés : L. ROQUES – A. GOMILA - C. GRANDMOTTET pouvoir à L. ROQUES – P. METRAL pouvoir à A. DUFOURNET – S. FEISSEL pouvoir à S. DUNAND-CHATELLET

Secrétaire de séance : A. DUFOURNET

La séance est ouverte à 18h42 et M le Maire constate que le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 novembre 2020

1 - Délibération 2021-01 : Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Rapporteur : M le Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales qui prévoit dans son alinéa 1^{er} que « Au début de chaque séance, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance », il convient de désigner un ou une secrétaire pour la séance de ce jour.

Mme Alicia DUFOURNET est désignée secrétaire de séance

2 - Délibération 2021-02 : FINANCES – Fixation de tarifs des services municipaux – Année 2021

Rapporteur : A. DUFOURNET

Le Conseil municipal est invité à fixer les divers tarifs municipaux applicables en 2021.

Les propositions présentées ci-après ont été établies suite aux réunions des Commissions Finances-Administration générale et Associations – Animation - culture et Communication

Les hausses proposées varient selon les services et en fonction de l'évolution des prix constatée sur les 12 derniers mois (indices Insee).

Prix à la consommation : + 0.4 %
Main d'œuvre +2 % sur les 12 derniers mois
Loyers commerciaux : + 1.40 % sur 1 an
Construction : + 2.43 %

Services/Prestations	Rappel Tarifs 2020	Tarifs 2021
Participation accueil élèves extérieurs		
Hors commune de Villaz montant pour l'année scolaire-	50 €	50 €
Taxis		
Droit de stationnement sur la voie publique (taxis montant annuel- 2 places)	326 €	330 €
Concession simple (trentenaire)		
	405 €	411 €
Concession double (trentenaire)		
	620 €	629 €
Columbarium simple (trentenaire)		
	847 €	860 €
Cavernes (trentenaire)		
	847 €	860 €
Renouvellement simple (trentenaire)		
	308 €	313 €
Renouvellement double (trentenaire)		
	497 €	504 €
Location du caveau provisoire (6 mois max)	119 €/mois	121 €/mois
Travaux de reprographie		
A4 Noir et blanc (par copie)	0,20 €	0,30 €
A3 Noir et blanc (par copie)	0,35 €	0,45 €
A4 Couleur (par copie)	0.70 €	0.80 €
A3 Couleur (par copie)	1.30 €	1.50 €
Dossier PLU complet version papier	462.00 €	469.00 €
Dossier PLU complet sur clé USB	23.00 €	25.00 €
Tirage plan couleur > format A3 (par plan)	23.00 €	25.00 €
Tirage plan noir et blanc > format A3 (par plan)	9.00 €	12,00 €
Prestations du personnel communal		
Main d'œuvre agent de ménage	19.50 €/heure	20 €/heure
Main d'œuvre agent technique	38.00 €/heure	39 €/heure
Tracteur pelle avec agent	89.00 €/heure	91 €/heure
Camion avec agent	80 €/heure	82 €/heure
Fourgon/fourgonnette avec agent	80 €/heure	82 €/heure
Mise à disposition terrain de foot		
Terrain complet (annuel)	538 €	546 €
Demi-terrain (annuel)	323 €	328 €
Plus-value éclairage terrain (utilisation en soirée)	161 €	163 €
Locations diverses		
Podium pour les associations extérieures (transport inclus) par manifestation	570 €	579 €
Redevance pour occupation du domaine public		
Forains (vogues, fêtes diverses) –		
Surfaces de 0 à 15 m2	20 €	21 €
Surfaces de 16 à 35 m2	35 €	36 €
Surfaces de 36 à 80 m2	75 €	76 €
Surfaces de 81 à 140 m2	120 €	122 €
Surfaces de 141 à 200 m2	160 €	163 €
Surfaces supérieures à 200 m²	220 €	224€

Cirques		
Droit de place	Forfait journalier de 50 €	Forfait journalier de 51 €
Jardins familiaux		
Parcelle de terrain (parcelles identiques) - annuel	40.00 €	41 €

En accord avec la Commission Finances et Administration Générale, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la fixation des tarifs au titre de l'année 2021 telle que présentée dans le tableau ci-dessus et en annexe de la présente délibération

3 - Délibération 2021-03 : FINANCES – Autorisation d'ouverture anticipée de crédits en Investissement

Rapporteur : A. DUFOURNET

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a autorisé l'ouverture anticipée de crédits d'Investissement sur les chapitres 20 – 21 et 23.

Deux titres de perception ont été adressés à la commune pour un montant total de 595 € correspondant à des taxes d'aménagement doivent être mandatés au plus tard le 15 février prochain.

Il convient donc d'ouvrir de façon anticipée des crédits pour un montant de 595 € au chapitre 10 : Dotations – fonds divers et réserves

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** l'ouverture anticipée des crédits au titre de l'exercice 2021 au chapitre 10

4 - Délibération 2021-04 : HSH – Garantie d'emprunt pour les logements locatifs sociaux – Autorisation de signer

Rapporteur : A. DUFOURNET

En mai 2019, la commune a accordé à la SNC Rhône Alpes un permis de construire pour un programme immobilier « les carrés d'Andréa » de 8 logements comprenant des logements en locatifs sociaux.

Haute-Savoie Habitat s'est porteur acquéreur de 2 logements décomposés comme suit :

- 1 logements en PLAI
- 1 logements en PLUS

et sollicite une garantie d'emprunt auprès de la commune en échange de quoi la commune bénéficie d'un contingent de réservation de logements sociaux.

Pour l'opération « les carrés d'Andréa », le contingent communal s'élève à 1 logement (T4 PLUS)

Pour ce programme, HSH sollicitera un emprunt auprès de la Banque des Territoires pour un montant de 277.345 € suivant le détail ci-après :

Type de prêt	Montant en €	Durée en années
PLUS Travaux	86.853	40
PLUS Foncier	42.951	50
PLAI Travaux	74.638	40
PLAI Foncier	42.903	50
BOSSTER	30.000	50

Le Département de Haute-Savoie garantit les prêts PLUS/PLAI/PLS à hauteur de 50% mais pas les prêts Booster.

Aussi, HSH sollicite la commune afin d'obtenir une garantie d'emprunt à 100% du prêt Booster et à minima 50% des prêts PLUS/PLAI/PLS.

Cette garantie d'emprunt fera l'objet d'une convention financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention) des membres présents et représentés :

- APPORTE une garantie d'emprunt des prêts PLUS/PLAI/PLS à hauteur de 50% et du prêt Booster à hauteur de 100%
- AUTORISE M le Maire à signer cette convention financière et ses éventuels avenants

5 - Délibération 2021-05 : PATRIMOINE COMMUNAL – Pôle médical – Bail à usage professionnel

Rapporteur : A. DUFOURNET

Par délibération n°09-01-2016 en date du 15 février 2016, le Conseil Municipal a autorisé la conclusion de baux à usage professionnel pour les locaux du Pôle Médical sise 136 rue des Ecoles dont elle est propriétaire.

6 baux ont été conclus pour une durée de 6 ans et sont actuellement en cours. Une erreur de calcul s'est néanmoins glissée dans l'article 5 « Prise d'effet et durée du bail » dans 4 d'entre eux qu'il conviendra donc de corriger par avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE M. le Maire à signer tout avenant relatif à ces baux

6 - Délibération 2021-06 : PATRIMOINE COMMUNAL – Mise à disposition des installations sportives du Varday – Autorisation de signer

Rapporteur : S. DUNAND-CHATELLET

Par conventions conclues le 1^{er} septembre 2016 avec le Comité d'Entreprise de SOPRA et l'AMT Section Foot à Annecy-le-Vieux ainsi que par convention en date du 1^{er} septembre 2018 conclue avec l'association Les Barnett, la commune met à disposition une partie des

équipements sportifs du Varday suivant les tarifs votés annuellement par le Conseil Municipal.

Ces conventions sont arrivées à échéance le 31 décembre dernier.

Chacun ayant fait part de son souhait de poursuivre cette location, il convient de conclure un avenant avec chaque utilisateur pour une durée de 4 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout avenant relatif à ces conventions de mise à disposition des équipements sportifs du Varday avec le CE SOPRA – l'AMT Section foot et l'Association Les Barnett

7 - Délibération 2021-07 : PATRIMOINE COMMUNAL – Baux ruraux – Autorisation de signer

Rapporteur : M le Maire

La commune est propriétaire d'emprises foncières qui sont depuis le 1^{er} avril 2011 exploitées par des agriculteurs suivant un bail rural conclu pour 9 ans.

Ces baux sont arrivés à échéance le 31 mars dernier. Chacun des agriculteurs en place a confirmé vouloir poursuivre l'exploitation des parcelles détaillées ci-après.

N° du lot	Cadastre	Surface en m ²	Titulaire du bail
1	B 751 échangée avec la B 5141		
2	B 1234	5.014	Ghislaine PERREARD
3	A 1683	13.761	Christine ROCHAT
4	B 2317 p	5.700	GAEC les Narcisses (S. PAULME)
5	A 563 A 573 A 574	14.090 949 19.376	GAEC les Narcisses (S. PAULME)
6	B 2324 B 2323 B 2317p	8.198 3.450 7.735	Olivier VOLPE
8	B 948 B 947 B 2363 B 2485	963 4.304 2.541 511	Olivier VOLPE
9	A 717 A 718 A 719	2.694 4.877 1.743	GAEC les Narcisses (S. PAULME)

Il conviendra donc de conclure un avenant pour chaque lot prolongeant pour une durée identique à location des parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout avenant relatif à ces baux ruraux avec les agriculteurs en place

8 - Délibération 2021-08 : PATRIMOINE COMMUNAL – Bail – Autorisation de signer

Rapporteur : A. DUFOURNET

Depuis le 22 novembre 2004, la commune loue à TDF 53m² pris sur la parcelle cadastrée B 2317 sise au Varday sur laquelle est implanté un pylône de télécommunication.

Le bail conclu en 2012 arrive prochainement à échéance, le preneur a donc pris l'attache de la commune pour discuter de la nouvelle location du site.

Le bail fixant les nouvelles modalités de location, dont le modèle est joint en annexe, sera conclu pour une durée de 9 ans moyennant un loyer de 10.200 € annuel éventuellement majoré de 2.100 € par nouvel opérateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à la majorité (1 contre)** des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les termes du projet de bail joint en annexe
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ce document ainsi que ses éventuels avenants

9 - Délibération 2021-09 : GRAND ANNECY – Pacte de Gouvernance - Avis

Rapporteur : M le Maire

La loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a introduit la possibilité d'élaborer un Pacte de gouvernance entre les communes et l'agglomération afin de permettre aux élus de s'accorder, dès le début de leur mandat, sur le fonctionnement quotidien de l'EPCI en définissant un équilibre dans les relations de ce bloc communal pour donner une véritable capacité d'action et d'initiative aux élus.

Le 30 juillet dernier, le Conseil Communautaire du Grand Annecy a décidé l'élaboration d'un Pacte de gouvernance ; projet qui a été présenté en Conférence des Maires le 11 décembre 2020 puis transmis aux communes pour avis dans un délai de 2 mois à compter du 18 décembre 2020.

Suivant le projet de Pacte de Gouvernance transmis à l'ensemble des membres, il appartient au Conseil Municipal d'émettre un avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **émet un avis favorable.**

10 - Délibération 2021-10 : SYANE – Eclairage public - Diagnostique énergétique, technique et photométrique – Programme 2021

Rapporteur : B. CLARY

La commune a sollicité le SYANE afin d'obtenir un diagnostic énergétique de son éclairage public.

Le coût de ce diagnostic - hors frais de gestion - s'élève à la somme de 10.517,80 € HT soit 12.621,36 € TTC dont 70% sont à la charge de la commune suivant le plan de financement joint en annexe soit 7.396 € TTC

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les termes du plan de financement joint en annexe
- **S'ENGAGE** à verser au SYANE 60% du montant des frais généraux à la 1^{ère} facture soit 227 € ainsi que 60% du montant de la participation communale soit 4.438 €. Les soldes seront régularisés lors de l'émission du décompte final de l'opération
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

11 - Délibération 2021-11 : DEPARTEMENT – RD 275 – Convention d'autorisation de voirie et d'entretien – Autorisation de signer

Rapporteur : B. CLARY

Dans le cadre des travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD 275 dans les secteurs du Pont d'Onnex et de Caton-Rossand, le Département met à la disposition de la commune les emprises foncières nécessaires à la réalisation des travaux.

Ainsi, afin de fixer la répartition des charges financières, ainsi que les dépenses d'entretien et d'exploitation, il convient de conclure avec le Département une convention d'autorisation de voirie et d'entretien suivant le modèle joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'autorisation de voirie et d'entretien joint à la présente délibération
- **AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention et ses éventuels avenants

12 - Délibération 2021-12 : Repos dominical - Dérogation

Rapporteur : M le Maire

Conformément aux dispositions de l'article 3132-26 du code du travail « *Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.*

Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification. [...] »

Afin de tenir compte des manifestations locales, une dérogation au repos dominical pourrait intervenir :

- Le 2 mai 2021 : course cycliste
- Le 12 septembre 2021 : Vogue

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les dates ci-dessus au titre des dérogations municipales

13 - Délibération 2021-13 : Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020

Rapporteur : M le Maire

Par délibération n° 4-1-2014 en date du 22 avril 2014, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné au Maire, pour la durée de son mandat, délégation pour l'exécution de certaines missions.

Cette délégation intervenant sous le contrôle du Conseil Municipal, il appartient au Maire de rendre compte des décisions prises :

- **Décision 2020-32 du 16/11/2020** : Renonciation au droit de préemption sur les parcelles cadastrées B 3964 – 3967 – 3972 et 3979 ainsi que 1/5^{ème} indivis des parcelles B 3980 – 3973 – 3994 et 3969
- **Décision 2020-33 du 23/11/2020** : Renonciation au droit de préemption sur la parcelle cadastrée B 4553 sise 490 routes des Vignes
- **Décision 2020-34 du 14/12/2020** : Renonciation au droit de préemption sur la parcelle cadastrée A 2901 sise 1001 route d'Aviernoz

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h47.

Ont pris part au vote des délibérations 2021-01 à 2021-13 sauf A. GOMILA et L. ROQUES de la délibération 2021-02 à 2021-13 :

Christian MARTINOD

Aurélia GOMILA

Christian LEPINARD

Alicia DUFOURNET

**Sylvain
CHATELLET**

DUNAND Catherine DANIEL

Alain FALABRINO

Frédérique KHAMMAR

Bernard CLARY

Lionel ROQUES

Aurélie TARISSAN

Bertrand SCHUTZ

Christian FRISSON

**Jean-Jacques
WROBLEWSKI**

Pascale PARIS

Pierre-Georges MERCY

Céline GRASSIN

Pascale DEBRUERES

Denis CONVERS

Philippe DROUET